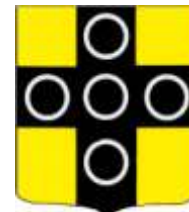


MAIRIE DE BAZINGHEN

- 62250 -



DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BOULOGNE/MER

CANTON DE
MARQUISE

INFORMATIONS COMMUNALES JUN 2014

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2014

1^{ER} tour

Inscrits : 314 Votants : 259 Exprimés : 256

2ND tour

Inscrits : 314 Votants : 197 Exprimés : 167

Noms	Nombre de voix	Elu (e)
BACLEZ Jean Luc	170	X
BUTOR Franck	119	
COUSIN Philippe	103	
DELATTRE Christophe	117	
DHALLUIN Anita	178	X
DORET Gilbert	96	
GARCIA Marie Madeleine	189	X
GRESSIER Guy	166	X
HAZELART Romuald	160	X
JOLY Catherine	159	X
PARENTY Franck	169	X
PIERRU Philippe	164	X
SGARD Bertrand	151	X
VAUDEY Gérard	175	X

Noms	Nombre de voix	Elu
BUTOR Franck (1)	8	
COUSIN Philippe	137	X
DELATTRE Christophe (1)	22	
DORET Gilbert (1)	0	


(1) : Pas de bulletin de vote déposé par les personnes

Au nom de toute l'équipe municipale, je vous adresse **mes sincères remerciements** pour la confiance que vous nous avez accordée lors des élections municipales des dimanches 23 et 30 mars 2014. Nous ferons tout pour mener à bien notre mission durant ce mandat.

ESTAMINET LE SAINT ÉLOI



Dimanche 13 juillet 2014 à partir de 19h : soirée dîner ambiance. Pensez à réserver au 03.21.30.15.41. ou par mail à l'adresse estaminetlesaint@gmail.com. Nouveau site internet : www.estaminetlesainteloi.fr

Et page Facebook : Estaminet LE SAINT ELOI 

L'estaminet Saint Eloi sera fermé pour congés du lundi 16 au mercredi 25 juin inclus.

BAZINGHEN

Franck Parenty passe du poste de premier adjoint à celui de maire

Les élus de Bazinghen se sont rassemblés vendredi pour élire leur maire. La réunion de ce nouveau conseil municipal s'est déroulée dans une ambiance sereine et amicale, devant un public d'une quinzaine de personnes. C'est une forme de virage pour la commune, puisque Raphaël Delattre a mis un terme à son activité de maire au terme de 19 années, en tant que maire, et 25 passées en adjoint. La continuité sera visiblement le maître mot de la nouvelle équipe : c'est Franck Parenty, qui était le premier adjoint de la commune, qui a été élu et devient le premier magistrat de la commune. « Je tiens à ce que nous fissions un travail d'équipe », a-t-il déclaré immédiatement. Ravi par le choix de ses colistiers, il a ajouté être là « pour représenter notre équipe : toutes nos décisions seront prises en commun ».

Trois adjoints

Présidant la réunion, il a ensuite proposé à tous de créer un troisième poste d'adjoint. « Je souhaite cela pour que les tâches soient da-



Le maire Franck Parenty entouré des autres membres du conseil municipal.

avantage réparties, selon leurs catégories ». Avec 10 votes « pour » et une abstention, la proposition a été retenue et trois adjoints élus à bulletins secrets.

Jean-Luc Baclez est désormais le premier d'entre eux et est en charge de la représentation de la commune au Parc Naturel régio-

nal des Caps et Marais d'Opale et dans les différentes instances interlocutrices de la commune. Il est titulaire au syndicat des eaux d'Ambleteuse et sera présent aux assemblées générales des associations communales. Lui revient aussi un poste de suppléant à la CCTC. Au poste de second ad-

joint, Guy Gressier supervise désormais les travaux, la voirie et les festivités de la commune. Marie-Madeleine Garcia, en tant que troisième adjointe, veillera quant à elle sur la bibliothèque, les écoles : bref, la culture à Bazinghen.

Baisse de la facture !

Outre Jean-Luc Baclez, Guy Gressier sera aussi titulaire au syndicat des eaux, et Gérard Vaudey suppléant. Le second a d'ailleurs rappelé à tous que l'action de ce syndicat se traduira cette année par une baisse de la facture pour les foyers : une réussite dont il se rejouit. Au CCAS, outre le maire, siègent désormais Anita Dhalluin, Marie-Madeleine Garcia, Catherine Joly et Philippe Pierru. À la commission des finances, Philippe Cousin, Jean-Luc Baclez, Bertrand Sgard et Catherine Joly travailleront autour de Franck Parenty. ■

► L'équipe : Franck Parenty, Jean-Luc Baclez, Guy Gressier, Marie-Madeleine Garcia, Philippe Cousin, Anita Dhalluin, Renaud Hazard, Catherine Joly, Philippe Pierru, Bertrand Sgard et Gérard Vaudey.

DÉCISIONS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX :

Le 4 avril 2014 :

- Installation du nouveau conseil municipal,
- Élection du maire : **Mr Franck PARENTY**,
- Détermination du nombre d'adjoints : **3**,
- Élection des adjoints : 1^{er} : **Mr Jean Luc BACLEZ**, 2^{ème} : **Mr Guy GRESSIER**, 3^{ème} : **Mme Marie Madeleine GARCIA**,
- Désignation des délégués au syndicat des eaux d'Ambleteuse :
 - **Délégués titulaires : Mr Jean Luc BACLEZ et Mr Guy GRESSIER,**
 - **Délégué suppléant : Gérard VAUDEY,**
- Désignation des membres du conseil municipal au centre communal d'action sociale (CCAS) : **Mme Anita DHALLUIN, Mme Marie Madeleine GARCIA, Mme Catherine JOLY, Mr Philippe PIERRU,**
 Les autres membres nommés : **Mme Edith DEMILLY, Mme Francine GRESSIER, Mr Gilbert DORET, Mme Christine ROBITAILLÉ**
- Désignation des membres de la commission des finances : **Mr Jean Luc BACLEZ, Mr Philippe COUSIN, Mme Catherine JOLY, Mr Bertrand SGARD.**

Le 29 avril 2014

- Indemnités de fonction au maire et aux adjoints,
- Vote des comptes administratifs 2013, des comptes de gestion 2013, et affectation des résultats (budget principal et budget Estaminet),
- Vote des subventions 2014 aux associations,
- Vote des taux d'imposition 2014,
- Votes des budgets primitifs 2014 (budget principal et budget Estaminet),
- Désignation du délégué pour la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais : **Mr Franck PARENTY**,
- Désignation du représentant de la commune dans les instances du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale : **Mr Jean Luc BACLEZ**,
- Désignation du délégué local au CNAS : **Mme Marie Madeleine GARCIA**,
- Désignation du correspondant défense : **Mr Gérard VAUDEY**,
- Election des membres de la commission des travaux : **Mr Franck PARENTY, Mr Romuald HAZELART, Mr Guy GRESSIER, Mr Philippe PIERRU, Mr Jean Luc BACLEZ, Mme Catherine JOLY**,
- Elections des membres de la commission d'Appel d'Offres :
 - **Membres titulaires : Mr Romuald HAZELART, Mr Guy GRESSIER, Mr Philippe PIERRU**,
 - **Membres suppléants : Mr Jean Luc BACLEZ, Mme Catherine JOLY, Mr Bertrand SGARD.**

Le conseil municipal du 29 avril 2014 a été consacré aux votes des comptes administratifs 2013 et des budgets primitifs 2014 sur lesquels la commission des finances s'est penchée le 24 avril 2014. Les conseillers municipaux ont voté :

- un excédent brut 2013 de 56 552.32 € pour l'ensemble des budgets (commune et Estaminet),
- une section de fonctionnement à hauteur de 268 000 € pour le budget primitif 2014,
- une section d'investissement pour le Budget Primitif 2014 à 221 000 €.

Compte tenu de l'augmentation des bases des valeurs locatives à l'échelle nationale à un taux de 0.90 %, je n'ai proposé aucune augmentation des taux d'imposition sur les 4 taxes.

Le Conseil Municipal a reconduit le taux des quatre taxes directes locales arrêté comme suit :

Intitulés	Taux 2014
Taxe d'Habitation	19.24 %
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	10.35 %
Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties	25.07 %
C.F.E.	17.53 %

La Commission des Finances lors de sa réunion du 24 avril 2014, a examiné les dossiers de demandes de subvention et a émis l'attribution de subventions aux associations suivantes :

Intitulé	Montant en €
Association Sportive du collège Jean Rostand	60
Association Sportive du collège Saint Martin	60
Association Le Bazing (participation aux cadeaux de Noël des enfants)	550
Association Club de l'Age d'Or	365
Association Comité des fêtes de Bazinghen	1000 (Colis des anciens) + 350 (Convention)
Association Ligue contre le cancer	152
Association Marquise Athlétisme	60
Association Actishop	60
Association Triathlon (Guillaume BRUNIN)	Bon pour un repas à l'Estaminet de 20 € + une coupe
Total	2 687

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté à l'unanimité le versement des subventions comme repris ci-dessus.

NB : Les membres du centre communal d'action sociale se sont également réunis pour voter le compte administratif 2013 arrêté à 1 393.19 € d'excédent. Cet excédent a été reporté au budget primitif 2014 en section de fonctionnement.

Le 27 mai 2014

- Elections des commissaires à la commission communale des impôts directs,
- Participation à la ville de Saint Martin Boulogne pour l'achat de livres scolaires aux élèves fréquentant le lycée Giroux-Sannier,
- Avenant à la convention entre l'Etat et la commune de BAZINGHEN pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol,
- Convention avec la commune de Wissant pour le centre de loisirs 2013,
- Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la réfection de la voirie « Route du Point du Jour »,
- Demande de subvention au Conseil Général pour l'achat d'un meuble de rangement CD et DVD pour la bibliothèque municipale,
- Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor,
- Motion pour la défense du transport ferroviaire dans le Nord Pas de Calais,
- Motion pour le maintien des départements,

Les délibérations citées sont ou seront sur les panneaux d'affichage situés à l'intérieur et à l'extérieur de la mairie.



RAPPEL : LA « COMMUNE DE BAZINGHEN » EST SUR FACEBOOK.

Rejoignez notre page Facebook dès maintenant, si vous souhaitez prendre connaissance des informations communales et associatives, et consulter les photos prises lors des manifestations.

Si vous avez un profil Facebook, rendez vous sur la page « Commune de Bazinghen » et cliquez sur « J'aime », vous serez informé(e) des activités communales et associatives.

Si vous n'avez pas de profil Facebook, vous pouvez également consulter les informations, tapez simplement Facebook Bazinghen sur Google.

Pensez également au site Internet de la commune : www.bazinghen.fr.

RECHERCHE FIGURANTS

Dans le cadre du tournage d'un long métrage de Jérôme BONNELL intitulé « A trois on y va » qui se tournera entre le 25 mai et le 15 juillet dans le Nord de la France, la société Rectangle Productions recherche pour une scène de mariage à l'église puis dans une salle des fêtes dans les environs de Boulogne sur Mer une soixantaine de personnes (le tournage de cette scène aurait a priori lieu les 2 et 3 juillet 2014) :

- Des personnes âgées
- Des adultes hommes et femmes
- Des adolescents âgés de 16 à 18 ans (pas moins)
- Un curé

Si vous êtes intéressé(e) ou connaissez des personnes qui le seraient et que les profils correspondent, merci d'envoyer les candidatures à l'adresse suivante : Culture-spectacle.59400@pole-emploi.fr

Candidature = photos couleur récentes (un portrait et une photo en pied), identité, coordonnées complètes (adresse et numéro de téléphone) et date de naissance.

RAPPEL : LA CARTE D'IDENTITÉ EST VALIDE 15 ANS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

Attention : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie : Si votre carte a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les mesures « Coup de pouce »

"COUP DE POUCE À LA CITOYENNETÉ - BAFABAFD"

Pour quoi ?

Pour accompagner les jeunes dans le financement du BAFA en internat ou du BAFD

Pour qui ?

Pour les jeunes de 17 à 30 ans qui souhaitent passer le BAFA (en internat) ou le BAFD (à partir de 21 ans)

Comment ?

- Par un chèque de 200€ pour financer la session de formation générale (liste des organismes de formation acceptant les chèques disponible sur jeunesdu62.fr ou pas-de-calais.caf.fr)
- Par un chèque de 200€ pour l'inscription à la session d'approfondissement ou de qualification (BAFA) ou à la session de perfectionnement (BAFD)

Ce « coup de pouce » est un dispositif conjoint du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Inscription directement auprès des organismes de formation aux BAFA et BAFD après vérification de l'éligibilité du jeune.

"COUP DE POUCE APPEL À PROJETS "16-30 EN ACTION" :

soutenir et accompagner les jeunes qui prennent des initiatives

Pour quoi ?

Pour un projet individuel ou collectif dans les domaines du sport, de la citoyenneté, la vie locale, la création artistique et la vie culturelle, la solidarité locale et à l'international, les actions humanitaires, le développement économique, le développement durable ... et qui sera réalisé avant le 30 mars 2015.

Pour qui ?

Pour les jeunes de 16 à 30 ans résidant dans le Pas-de-Calais

Comment ?

- Par un financement allant jusqu'à 1000€ pour un projet individuel
 - Par un financement allant jusqu'à 5000€ pour un projet collectif
- Dépôt des dossiers avant le 15 mai 2014 auprès des structures relais partenaires de l'opération dans les territoires.

16-30 EN ACTION

Emploi Mobilité Logement **Jeunesse** Santé

JEUNESSE : MESURES « COUP DE POUCE » ET GRANDS DISPOSITIFS, MODE D'EMPLOI



Pas-de-Calais
Le Département
jeunesdu62.fr

"COUP DE POUCE À LA MOBILITÉ - EN ROUTE VERS L'EMPLOI"

Pour quoi ?

Pour financer le permis de conduire véhicule léger dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle

Pour qui ?

- Les jeunes de 18 à 30 ans engagés dans un parcours d'insertion professionnelle et suivis par une Maison du Département Solidarités ou pour les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active)

Comment ?

- Par un chèque de 100€ pour l'inscription au code de la route (liste des auto-écoles acceptant les chèques disponible sur jeunesdu62.fr)
 - Par un chèque de 720€ pour participer au paiement des 20 heures de conduite obligatoires
 - Par un chèque de 530€ pour participer au paiement d'heures de conduite supplémentaires en vue d'obtenir l'examen pratique
- Les jeunes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un complément global de 200€ pour les 20 heures de conduite obligatoires.
- Ce « coup de pouce » est soumis à un examen approfondi auprès des référents professionnels.

COUP DE POUCE À LA CITOYENNETÉ "PASSEPORT PARCOURS DÉCOUVERTE"

Pour quoi ?

Un parcours de découverte pour sensibiliser au sport, à l'art, à l'environnement, à l'histoire et aux sciences afin de faire bénéficier tous les collégiens d'une opération ciblée selon leur niveau :

- 6^{ème} : journée d'intégration autour des thématiques sport – nature ;
- 5^{ème} : les arts et l'histoire des arts avec la découverte du Louvre – Lens ;
- 4^{ème} : l'environnement et la visite du Centre national de la mer, Nausicaa ;
- 3^{ème} : l'histoire, la culture scientifique et technique, exposées au sein de la Coupole d'Heifaut, Centre d'histoire et de Mémoire et au Planétarium 3 D.

Comment ?

Sur engagement de chacun des établissements à emmener tous les niveaux de toutes les classes dans cette découverte. Sur inscription des établissements scolaires auprès de la Direction de l'Éducation et des Collèges et dans la limite du nombre de places disponibles.

"COUP DE POUCE AU 1^{ER} LOGEMENT"

Pour quoi ?

Pour aider les jeunes à s'installer dans leur premier logement en location

Pour qui ?

Pour les jeunes de 18 à 30 ans qui s'installent dans le Pas-de-Calais, et sous conditions de ressources

Comment ?

- Par un chèque de 100€ pour payer les ouvertures de compteurs (gaz ou électricité) ou contribuer au paiement des premières factures
 - Par un chèque de 150€ pour participer à l'achat d'équipement électroménager, basse consommation (AAA) de préférence
- Liste du réseau de fournisseurs en gaz et en électricité, et liste des enseignants d'électroménager acceptant les chèques sur jeunesdu62.fr
- Par un kit éco-logis permettant de réaliser jusqu'à 500€ d'économies sur les consommations d'eau, de gaz et d'électricité. Ce kit sera proposé aux jeunes éligibles dans les 3 mois qui suivent l'activation de la mesure.

"COUP DE POUCE À LA MOBILITÉ - ENGAGEMENT CITOYEN"

Pour quoi ?

Pour accompagner les jeunes dans le financement du permis de conduire véhicule léger (liste des auto-écoles acceptant les chèques sur jeunesdu62.fr)

Pour qui ?

Pour les jeunes de 18 à 30 ans, qui souhaitent passer le permis de conduire et/ou qui ont obtenu l'examen du code de la route, et volontaires pour réaliser un engagement citoyen

Comment ?

- Par un chèque de 500€ pour financer les heures de conduite obligatoires
- Les jeunes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un complément de 200€.

Contact : 03 21 216 216 - Informations, tests d'éligibilité et inscriptions sur jeunesdu62.fr pour les mesures coups de pouce ci-dessus.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Une erreur s'est glissée dans la dernière information communale, les nouveaux horaires de la bibliothèque sont :

Mercredi et jeudi de 16h à 19h.

N'hésitez pas à passer en bibliothèque : De nombreux livres et CD vont attendre

Nouvelle offre : 250 DVD sont à votre disposition.

Depuis la mise en réseau des bibliothèques de la Terre des 2 Caps, vous pouvez consulter la disponibilité des livres sur le portail : **www.biblio2caps.fr**. Vous pouvez également consulter le site pour vous tenir informé des animations culturelles proposées par les bibliothèques.

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

Il s'agit de :

- Mme Hélène HEUX, domiciliée 116 impasse du puits, ☎ 03.21.92.45.85,
- Mme Monique ROUTIER, domiciliée 98 chemin des bordées, ☎ 03.21.92.73.87,
- Mme Stéphanie SEILLIER, domiciliée 11 impasse du puits, ☎ 03.21.32.04.42.

Il reste des places disponibles pour vos enfants, vous pouvez vous renseigner en appelant les assistantes maternelles ci-dessus.

PROCHAINE COLLECTE DES ENCOMBRANTS : 1^{ER} OCTOBRE 2014

Inscriptions au 0 800 880 507 (appel gratuit) de 8h30 à 12h et de 14h à 17h ou en remplissant le formulaire à l'adresse suivante :

http://www.terredes2caps.fr/fr/outils/formulaires/demande_de_passage_des_encombrants

DISTRIBUTEUR DE PAINS ET VIENNOISERIES



Mr Nicolas ANQUEZ, représentant l'enseigne « le biscuit d'autrefois », installera début juillet 2014, un distributeur de pains et de viennoiseries à côté de l'abri bus au village.

CENTRE DE LOISIRS 2014

Le conseil municipal réuni en séance le 27 mai 2014 a souhaité renouveler la convention avec la commune de Wissant afin de permettre l'accueil des enfants âgés de 3 à 13 ans de la commune dans le cadre du centre de loisirs d'été.

Le Centre de Loisirs sans Hébergement fonctionnera :

- **du lundi 7 juillet au vendredi 1 août 2014 inclus**
- **de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h45 (les enfants peuvent être accueillis 1/2 heure avant) pour les enfants de 3 à 13 ans.**

Petite nouveauté : les enfants peuvent rentrer chez eux le midi, pour ceux qui restent au centre, il a été prévu d'ajouter 5 € par semaine (soit 1€/jour). Cela est repris dans les tarifs.

Les fiches d'inscription sont disponibles à l'accueil de la mairie ou sur les liens ci-dessous www.ville-wissant.fr

La participation de la commune s'élèvera à environ 11.50 € par jour et par enfant, et les familles concernées par le Centre de Loisirs 2014 ont reçu une information en boîte aux lettres le 28 mai 2014.

L'an dernier, 8 enfants de la commune ont participé au centre aéré.

RAPPEL : NUISANCES SONORES

L'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2007 précise que « tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, dans un lieu public ou privé, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit de jour comme de nuit, conformément aux dispositions suivantes : article 10 :Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques etc peuvent être limités aux jours et heures fixés par arrêté municipal en fonction des situations spécifiques locales. »

A ce jour, il n'existe pas d'arrêté municipal statuant sur le sujet, et il serait souhaitable pour le respect de chacun de laisser les appareils bruyants au repos les après-midis des dimanches et jours fériés. Merci d'avance à chacun.

VIE ASSOCIATIVE

- Le Bazing

- **Sortie pédestre chaque 2^{ème} dimanche du mois soit les dimanches 15 juin rdv à 8h45, 13 juillet et 10 août** – Une randonnée nocturne est également prévue. Le point de rendez vous est donné place de la mairie. Une destination différente est proposée chaque mois par Mr Jean Luc BACLEZ, Président de l'association. ☎ 06.46.70.57.19
Le stationnement des véhicules des randonneurs se fait de préférence sur le parking à l'entrée du village, près des terrains de pétanque.

➤ Les potirons en fête : les 24 et 25 octobre 2014

➤ **Comité des fêtes**

➤ Brocante au marais : le 27 juillet 2014. Bulletin d'inscription ci-joint et sur www.bazinghen.fr, en bas de la page actualités ou inscription les mardis et jeudis en mairie de 16h à 19h.

Animation musicale offerte par la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps : **Fanfare New Stompers**. Ce sont 4 musiciens qui revisitent le New Orléans, la chanson française et la musique de variété. En déambulation ou en statique, un festival de pastiches, de sketches et d'improvisations loufoques, entre musique et théâtre de rue. Un spectacle tout public...et très proche du public.

- **Le Club de l'Age d'Or**

➤ Le Club de l'âge d'or se retrouve à la salle communale le 3^{ème} mercredi après-midi de chaque mois. Si vous souhaitez rejoindre ces personnes (à partir de 55 ans) ou prendre des renseignements sur les activités proposées, je vous invite à contacter Mr Francis PRÉVOST, Président, au 03.21.92.87.75.

COMMÉMORATION DU 8 MAI



Remerciements à :

- Mr Francis LUTTRINGER, porte drapeau,
- Mme Marie DECROOCQ, Directrice du RPI Bazinghen-Audinghen qui donne aux enfants le goût du devoir de mémoire,
- Les enfants qui ont fleuri la tombe du Sergent KEYMER et le monument aux morts,
- Mr Philippe EBEL, pour sa participation musicale

PLU Intercommunal : Enquête publique

Le PLU intercommunal est mis à l'enquête publique 37 jours : du **10 juin 2014 au 16 juillet 2014 inclus**. Le dossier est consultable en mairie aux heures de permanence, dans toutes les mairies du canton et au siège de la Communauté de Communes. Vous pouvez apporter vos remarques et observations sur le registre d'enquête disponible dans chaque collectivité. Les observations peuvent aussi être adressées par écrit à l'attention de la Commission d'Enquête à l'Hôtel Communautaire de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps, le Cardo, 62250 MARQUISE.

Accueil du public par la Commission d'Enquête :	
<i>Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps</i>	le mardi 10 juin 2014 de 9h00 à 12h00
	le mercredi 16 juillet 2014 de 14h00 à 17h00
<i>Mairie d'Audinghen</i>	le mardi 10 juin 2014 de 14h00 à 17h00
	le samedi 21 juin 2014 de 15h00 à 18h00
	le vendredi 4 juillet 2014 de 16h00 à 19h00
	le mercredi 16 juillet 2014 de 15h00 à 18h00
<i>Mairie de Marquise</i>	le samedi 14 juin 2014 de 9h00 à 12h00
	le jeudi 26 juin 2014 de 16h30 à 19h30
	le jeudi 3 juillet 2014 de 15h00 à 18h00
	le samedi 12 juillet 2014 de 9h00 à 12h00
<i>Mairie de Ferques</i>	le lundi 16 juin 2014 de 14h00 à 17h00
	le samedi 28 juin 2014 de 15h00 à 18h00
	le vendredi 11 juillet 2014 de 14h00 à 17h00
<i>Mairie de Saint-Inglevert</i>	le jeudi 12 juin 2014 de 16h00 à 19h00
	le vendredi 20 juin 2014 de 17h00 à 20h00
	le mardi 1er juillet 2014 de 9h00 à 12h00
	le samedi 5 juillet 2014 de 9h00 à 12h00
<i>Mairie de Wierre-Effroy</i>	le jeudi 19 juin 2014 de 14h00 à 17h00
	le mardi 24 juin 2014 de 16h00 à 19h00
	le lundi 7 juillet 2014 de 14h00 à 17h00
	le mercredi 16 juillet 2014 de 9h00 à 12h00

LES DERNIÈRES NAISSANCES

- Romy DESOOMER, née le 10 mars 2014, fille de Patrick DESOOMER et Céline NOEL, domiciliés 298, chemin des courtils,
- Soline CARON, née le 25 avril 2014, fille de Thomas CARON et Isabelle GRANIER, domiciliés 1120 rue de la fontaine, maison n°11,
- Jules DENISSEL, né le 18 mai 2014, fils de François DENISSEL et Malika ALLAOUI, domiciliés 132 impasse des fleurs,
- Tanguy FOURCROY, né le 22 mai 2014, fils de Sébastien FOURCROY et Sévérine PAQUE, domiciliés 33 impasse de la mairie.



La commune de Bazinghen est desservie par le réseau de bus « Colvert » du département du Pas de Calais. Ce **réseau interurbain du Pas-de-Calais** compte 39 lignes régulières accessibles à tous les usagers munis d'un titre de transport au prix d'1 € TTC par trajet et gratuité jusqu'à 18 ans inclus hors périodes scolaires (mercredis, week-ends, vacances scolaires) ; ces titres sont vendus à bord des autocars à l'unité ou par carnet de 10 voyages. Les horaires sont affichés dans l'abri bus de la mairie, vous pouvez vous rendre à Rinxent, Ambleteuse, Audresselles, Audinghen, Tardinghen, Wissant, Marquise, Havelinghen, Saint Inglevert, Frethun. Informations : Voyages Inglard 03.21.96.49.54.

ÉCOLE DE LA HAUTE TERRE

Les activités du RPI Audinghen Bazinghen

La directrice, les enseignants et les parents d'élèves vous attendent nombreux à la kermesse du RPI Audinghen Bazinghen qui aura lieu à Audinghen le **29 juin 2014**. N'hésitez pas à ramener des lots (bibelots, conserves, jeux enfants, paquets bonbons, peluches) à l'école ou en mairie au profit de la coopérative scolaire.

Programme :

11h spectacle
12h ouverture buvette
12h-14h30 proposition de repas sur place
(bulletins disponibles en mairie pour la réservation)
15h remise des prix

Stand jeux pour les enfants et adultes
Concours de gâteaux

Si vos enfants sont en âge d'intégrer l'école, je vous invite à vous rapprocher de Mme Marie DECROOCQ, directrice du RPI au **03.21.92.93.17**, de préférence **le vendredi, jour de la décharge administrative.**

Je rappelle la **gratuité** de l'école primaire communale. De plus, il existe un ramassage scolaire, une garderie le matin et le soir (0.30 € le ¼ d'heure) ainsi qu'une cantine dans chaque commune (**3.20 € le repas**).

MAIRIE

La permanence de la mairie se tient le **mardi et le jeudi de 16h à 19h**. Vous pouvez joindre le secrétariat de mairie au 03.21.92.93.00 le mardi après-midi, le mercredi matin, le jeudi toute la journée et le vendredi matin. En cas d'urgence, vous pouvez joindre Mr Franck PARENTY, maire au 06.08.74.14.37 ou Edith PIERRU, secrétaire de mairie au 06.76.26.00.09.

Le Maire,
Franck PARENTY